


**BONNE
RENTRÉE**
BONNE RENTRÉE!

C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue pour une nouvelle année scolaire! J'espère que votre été vous a permis de vous reposer et que vous êtes prêts à relever tous les défis qui se présentent inmanquablement jour après jour. La commission scolaire faisait cette année l'essai d'un nouvel accueil; si vous souhaitez commenter, voyez votre délégué, téléphonez ou envoyez un courriel à notre bureau pour nous dire ce que vous pensez de cette nouvelle initiative.

**DÉLÉGUÉS
SYNDICAUX**
DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Les déléguées et délégués jouent un rôle important dans l'école. Ils font partie du conseil d'école et du comité sur les besoins particuliers en plus d'assister aux réunions mensuelles. Ils y représentent leur école et transmettent à leurs collègues des informations pertinentes. Quelques écoles ne nous ont pas encore fait parvenir les noms de leurs délégués. Si votre école a choisi son délégué ou sa déléguée, veuillez, je vous en prie, nous acheminer ses coordonnées. Les Ateliers des délégués se tiendront les 19 et 20 octobre et nous avons besoin de connaître le nombre de délégués participants afin de réserver au Manoir des Sables.

**CONSEIL
D'ÉCOLE**
CONSEIL D'ÉCOLE

Votre conseil d'école doit être mis sur pied pour le 15 septembre. Dans certaines écoles, il y a déjà eu des réunions et j'ai reçu quelques procès-verbaux. N'oubliez pas de me faire suivre une copie, ainsi qu'aux Ressources humaines, pour assurer le suivi. Rappelez-vous également que la déléguée ou le délégué syndical a automatiquement un siège et que le personnel enseignant élit les membres du conseil d'école.

**COMITÉ
POUR LES
ENFANTS
AYANT DES
BESOINS
PARTICULIER**
COMITÉ POUR LES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Ce comité joue un rôle décisif dans l'allocation des ressources au soutien des enseignants qui ont des élèves à besoins particuliers. Il faut voter chaque décision car il s'agit de décisions d'équipe, jamais d'une seule personne. Dans ce cas aussi, il faut faire suivre les procès-verbaux, une copie à moi et une à Gail Somerville pour que le suivi se fasse au comité paritaire.

**LISTE DE
RAPPEL**
LISTE DE RAPPEL

La liste de rappel était très longue, avec 134 enseignants. La bonne nouvelle est que les 134 ont trouvé place, plusieurs recevant un « poste régulier à temps plein ». Pour être inscrit sur cette liste, l'enseignante ou l'enseignant doit avoir eu deux contrats à temps-partiel sur une période de trois ans.

ASSURANCE

Nous avons reçu une plainte au sujet de l'Industrielle Alliance qui aurait donné des informations erronées et nous aimerions savoir si d'autres membres ont vécu une situation semblable. Si c'est le cas, veuillez communiquer avec nous à rtu-ser@rtu-ser.ca.

VALEUR AJOUTÉE**VALEUR AJOUTÉE**

De concert avec les Ressources humaines, je dresserai pour toutes les écoles une liste d'activités parascolaires éligibles à une compensation. Cette année, notre commission scolaire disposera d'environ 350 000 \$ pour la valeur ajoutée!

Assurez-vous de consigner tout ce que vous faites dès le début, n'attendez pas à la dernière minute.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE**NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE**

Voici le nombre d'élèves par classe pour cette année; gardez en tête que ces chiffres peuvent être affectés par la pondération accordée à certains élèves. Si vous avez des questions, appelez-nous au 450-465-2523.

	moyenne	maximum
Maternelle: 5 ans	18	20
1 ^{re} année : secteur régulier	20	22
2 ^e année : secteur régulier	22	24
3 ^e année : secteur régulier	24	26
4 ^e année : secteur régulier	24	26
5 ^e année : secteur régulier	24	26
6 ^e année : secteur régulier	24	26
1 ^{re} secondaire	28	30
2 ^e secondaire	28	30

TÂCHE ÉDUCATIVE**TÂCHE ÉDUCATIVE**

La tâche éducative comprend le temps d'enseignement, les surveillances et la remédiation.

<u>NIVEAU</u>	<u>MAXIMUM</u>	<u>Cycle de 9 jours</u>	<u>Cycle de 10 jours</u>
Primaire	1380		
Secondaire	1200	2160	2400

Les enseignants à temps complet sont responsables de 27 heures + 5 heures de travail personnel. Une journée ne doit pas excéder 384 minutes si vous ne voulez pas qu'on vous déduise plus d'une journée pour une journée de maladie.

NOUVEAUX ENSEIGNANTS**NOUVEAUX ENSEIGNANTS**

J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous nos nouveaux enseignants. J'ai rencontré quelques-uns d'entre vous lors de l'atelier pour les nouveaux enseignants, à la commission scolaire. Si vous n'étiez pas à cette journée, voyez votre déléguée ou délégué pour obtenir votre Manuel des nouveaux enseignants et consultez notre site internet, il contient toujours de précieuses informations. Le SER sera l'hôte d'un souper pour les nouveaux enseignants en octobre : assurez-vous de rencontrer votre déléguée ou délégué pour obtenir votre invitation.

PERFECTIONNEMENT**PERFECTIONNEMENT**

Cette année encore, l'allocation est à 1 200 \$. N'hésitez pas à l'utiliser, il y a toujours quelque chose de nouveau à apprendre, alors profitez-en!

ASSURANCE PARENTALE ET ASSURANCE SALAIRE

Une enseignante enceinte qui retire de l'assurance salaire peut démander à ce que cette période soit exclue du calcul du salaire moyen aux fins du RQAP. Veuillez noter que ça ne s'applique qu'aux demandes faites pour ou depuis le 26 juillet.

En effet, nous avons reçu de nouvelles informations de l'APEQ : les débats sont clos, la pratique consistant à utiliser du temps sur l'assurance salaire, ce qui est en fait non équitable et inacceptable et a un impact négatif sur les prestations, a finalement donné des résultats. Depuis le 26 juillet 2012, la période durant laquelle une enseignante reçoit des prestations d'assurance salaire n'est plus calculée dans son RQAP (Régime québécois d'assurance parentale). L'assurance salaire demeure un revenu assurable aux fins du calcul des prestations du RQAP mais la période durant laquelle l'enseignante touche de l'assurance salaire pendant sa grossesse ne sera pas comptabilisée si l'enseignante en fait la demande au RQAP, en faisant sa demande de prestations. Le RQAP s'appliquera à la période précédent le début de l'assurance salaire. Pour plus d'informations, communiquez avec Julie Montpetit, à l'APEQ: 1-800-361-9870.

UNIVERSITÉ MCGILL

Comme toujours, l'Université offre à notre personnel enseignant de participer à la série *Distinguished Educators Seminar*. De nombreuses conférences sont au programme et j'espère que vous en profiterez. N'oubliez pas de demander une subvention au comité de perfectionnement. Pour plus d'informations, communiquez avec Sylvia Sklar, au 514-398-8267.

Je vous souhaite une excellente année scolaire! Et ne négligez pas notre site:

www.rtu-ser.ca

Steven LeSueur
Président
Syndicat des enseignants de Riverside

